

Stopper les mesures provisoires de la JAF

Par Carolinekiko, le 20/11/2020 à 14:46

Bonjour,

Mon mari a fait appel des.mesures provisoires ordonné par le JAF. qui le condamne à payer une pension alimentaires à moi et ma fille.(ainsi que le paiement de 2 crédits que nous avions fais en commun)

Par contre peut il aussi faire suspendre de suite les mesures provisoires de la JAF par le 1er président ?

Si oui à quel moment ? Comme il n'a Toujours rien commencer à payer je me.demande si cela ne serait pas en cour desfois ? (J'ai bien reçu le courrier du tribunal pour me dire que Mr interjeté la décision de la JAF...

Si la cour d'appel suit Mr ,devrais je rembourser les pensions alimentaire perçue pendant le telps de l'attente de date procès ? Et les crédits aussi ?

Merci pour votre aide